

Voir nos proches heureux



Suivez toute l'actualité
du Petit Monde de Léon sur :
www.lpmdl.com



Flashez pour le Petit Monde de Léon



BON DE COMMANDE | 2025 2026

NOM DE L'ENTREPRISE		SIREN	
NOM & PRÉNOM (DIRIGEANT)		N° TVA	
ADRESSE		TÉLÉPHONE	
COMPLEMENT D'ADRESSE		TÉLÉPHONE	
CODE POSTAL		MAIL	
VILLE		PAYS	
NOM & PRÉNOM (ANIMATEUR)		MAIL	
COMMENTAIRES DU CLIENT			
COMMENTAIRES DE L'ÉQUIPE DU PETIT MONDE DE LÉON	<p>Les produits sont vendus TTC. Les produits sont commercialisés telsque présentés dans le catalogue. Lors du colisage, notre équipe fera le maximum pour mettre les articles en respectant la proportionnalité des couleurs . Pour chaque produit acheté, il sera mis un sac kraft en guise de pochette cadeau. Après réception de la commande, l'équipe de LÉON prépare le colis et la facture vous sera envoyé avec la marchandise.</p>		

ACCESSOIRES DE MODE - Sur la tête...

REFERENCE	NOM DU PRODUIT	PRIX HT	PRIX TTC	QUANTITÉ	TOTAL TTC
CHAP-FEUT-FEM	CHAPEAU DE SUZANNE	12,50	15,00		
CHAP-VISON-FEM	CHAPEAU DE SIMONE	11,00	13,20		
CHAP-LAIN-FEM	CHAPEAU EN LAINE DE MONIQUE	11,00	13,20		
BONN-HIV-FEM	BONNET D'HIVER D'YVETTE	8,50	10,20		
CHAP-PAPI-HO	CHAPEAU DE LEON	11,67	14,00		
CASQ-ECOS-HOM	CASQUETTE BASE BALL LEON	6,50	7,80		
CASQ-ECOL-HOM	CASQUETTE BASE BALL LEON (LAINÉ)	7,20	8,64		
CASQ-RETRO	CASQUETTE D'ANTAN	8,00	9,60		

ACCESSOIRES DE MODE - Aux mains...

GANT-FOUR	GANTS TANTE AGNÈS	6,91	8,30		
GANT-FLEUR	GANTS TOUTES SAISONS	6,49	7,79		

ACCESSOIRES DE MODE - Aux pieds ...

CHAU-LONG-FE	CHAUSSETTES LONGUES FEMME	6,45	7,75		
CHAU-LONG-HO	CHAUSSETTES LONGUES HOMME	6,45	7,75		
CHAU-COUR-FE	CHAUSSONS FEMME	7,30	8,76		
CHAU-COUR-HO	CHAUSSONS HOMME	7,30	8,76		

ACCESSOIRES DE MODE - Divers ...

BR-OC-HE-FE	BROCHE DE MARY	5,83	7,00		
CEINTURE-HO	CEINTURE HOMME	5,41	6,50		
MOUCH-HO	MOUCHOIRS HOMME	4,25	5,10		
MOUCH-FE	MOUCHOIRS FEMME	4,25	5,10		

ACCESSOIRES DE MODE - Autour du cou ...

ECHA-MIX-PP	ÉCHARPE MODÈLE ANDRÉ - HOMMES & FEMMES	5,75	6,90		
ECHA-MIX-KRO	ÉCHARPE MODÈLE FERGUS - HOMMES & FEMMES	7,00	8,40		
ECHA-FINE-HO	ÉCHARPE MODÈLE NICOLAS - HOMMES	9,00	10,80		
ECHA-FINE-FE	ÉCHARPE MODÈLE NICOLE - FEMMES	9,00	10,80		
ECHA-ZEBR-FE	ÉCHARPE MODÈLE ZÈBRE - FEMMES	8,00	9,60		
ECHA-POIS-FE	ÉCHARPE MODÈLE CHRISTIANE - FEMMES	7,00	8,40		
FO-FE-90-90	FOULARD	5,20	6,25		

ACCESSOIRES DE MODE - Pour rester au chaud ...

PLAID-PP	PLAID PETIT PRIX	7,49	8,99		
PLAID-LUXE	PLAID GRAND LUXE	10,99	13,19		
CAPE-PLAID-MX	PLAID CAPE GRAND LUXE	11,99	14,39		
CAPE-PONCHO-F	CAPE PONCHO DE MARIE	12,50	15,00		

ACCESSOIRES DE MODE - En bandoulière					
SAC-CABA-PP	CABAS DE DENISE	4,70	5,65		
SAC-CABA-CO	CABAS DE JEANINE	9,00	10,80		
SAC-CABA-DSG	CABAS DE MARIE	8,00	9,60		
POCHE-LUX-MX	POCHETTE PORTEFEUILLE LUXE	10,50	12,42		
POCHE-DESIGN	POCHETTE SOPHIE	6,67	8,00		
POCH-MAQ-BL	POCHETTE MAQUILLAGE PETIT FORMAT	4,75	5,70		
POCH-MAQ-DSG	POCHETTE MAQUILLAGE GRAND FORMAT	5,83	7,00		
ACCESSOIRES DE MODE - Dans la chambre...					
OR-GA-MU-BL	ORGANISATEUR MURAL ET SES 3 PINCES	6,58	7,90		
REV-EIL-RO	RÉVEIL MATIN	5,00	6,00		
BO-CH-MS-02	BOULES CHINOISES NACRÉES	9,16	11,00		
BO-BO-MS-01	BOULES CHINOISES EN BOIS	6,66	8,00		
PETI-CHAT	COUSSIN CÂLIN CHATON	5,49	6,59		
COUS-CHAT	COUSSIN CÂLIN GROS CHAT	7,50	9,00		
COUS-FLEUR	COUSSIN CÂLIN FLEUR	7,00	8,40		
COUS-CŒUR	COUSSIN CÂLIN CŒUR	7,00	8,40		
ACCESSOIRES DE TOILETTE .					
VANITY-LUX	VANITY ECOSSAIS ou PATTES DE MOUCHES	7,42	8,90		
TOIL-PP-FE	VANITY TOILÉ SEUL	6,50	7,80		
TOIL-PP-HO	TROUSSE DE TOILETTE CLASSIC SEULE	6,50	7,80		
TOIL-GA-FE-1	VANITY TOILÉ GARNI (+ SAVON)	10,25	12,30		
TOIL-GA-FE-2	VANITY TOILÉ GARNI (+ EAU DE TOILETTE)	10,25	12,30		
TOIL-GA-HO-1	TROUSSE DE TOILETTE CLASSIQUE GARNIE (+ SAVON)	10,25	12,30		
TOIL-GA-HO-2	TROUSSE DE TOILETTE CLASSIQUE GARNIE (+ EAU DE TOILETTE)	10,25	12,30		
GANTS-TOIL	PAIRES DE GANTS + 1 SAVON	10,00	12,00		
LES PARFUMS & EAU DE TOILETTE.					
PARF-VIB-MX-1	EAU DE TOILETTE ou DE PARFUM (100 ML) BOUTEILLE VERRE Homme	5,25	6,30		
PARF-VIB-MX-2	EAU DE TOILETTE ou DE PARFUM (100 ML) BOUTEILLE VERRE Femme	5,25	6,30		
PARF-SPE-MX-1	EAU DE TOILETTE ou DE PARFUM (100 ML) VAPORISATEUR PVC Homme	3,80	4,56		
PARF-SPE-MX-2	EAU DE TOILETTE ou DE PARFUM (100 ML) VAPORISATEUR PVC femme	3,80	4,56		
LES ÉPHÉMÉRIDES.					
EPHE-MERI-DES-50	INFÉRIEUR A 50 UNITÉS	4,10	4,92		
EPHE-MERI-DES+50	SUPÉRIEUR à 50 UNITÉS	3,50	4,20		
LES GOURMANDISES					
BON-BON-175	BERLINGOS NANTAIS ou VIOLETTES	3,50	4,20		
PAS-MIEL-175	PASTILLES MIEL EUCALYPTUS	3,75	4,50		
BILLE-CHOCO	BILLES CÉRÉALES CHOCOLAT 120GrS	5,20	5,49		
MEND-CHOC-100	LES MENDIANTS 100 Grs	5,49	5,79		
TOTAL DES ACHATS CADEAUX SENIORS					
SUPPLEMENT TRANSPORT SI < 800€ TTC .					35
TOTAL GÉNÉRAL 1					
LES COLIS GOURMANDS POUR LE PERSONNEL Commande avant le 15 novembre					
COF-ERNEST	COFFRET ERNEST	25,60	27,00		
COF-CONSTANCE	COFFRET CONSTANCE	36,00	37,99		
TOTAL DES ACHATS DES COLIS GOURMANDS					
SUPPLEMENT TRANSPORT SI < 850€ TTC .					35
TOTAL GÉNÉRAL 2					
TOTAL GÉNÉRAL 1+2					
CONDITIONNEMENT DE PAIEMENT	Etablir le chèque à l'Ordre du: LE PETIT MONDE DE LÉON et adresser votre chèque au				
PAR CHÈQUE	34 RUE DU POIRIER SAINT MACAIRE EN MAUGES 49450 SEVREMOINE		PAR VIREMENT	IBAN FR76 1444 5004 0008 0096 3677 256 BIC CEPAFRPP444	Date Tampon & signature
En remplissant ce bon de commande, J'accepte les conditions générales de ventes du " Le petit monde de Léon"			Nom : Prénom: Fonction:		

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE PRODUITS DU PETIT MONDE DE LEON (LPMDL)

ARTICLE 1. CHAMP D'APPLICATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « Conditions Générales ») s'appliquent aux ventes de tous les produits proposés (ci-après les « Produits ») par LPMDL, Société par Actions Simplifiée, au capital de 50 000 euros, dont le siège social se trouve au 34 rue du poirier – Saint Macaire en Mauges – 49450 SEVREMOINE, inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de ANGERS, sous le numéro 390693214 (ci-après le « Vendeur »), à tout professionnel souhaitant procéder à la revente desdits Produits, ou en faire don avec sans transformation de ceux-ci (ci-après l'« Acheteur »). Les Conditions Générales sont applicables à compter du 1er janvier 2025 dans leur intégralité à toutes les ventes livrables à l'Acheteur. Les présentes stipulations prévalent sur toutes conditions générales, propositions ou accords antérieurs, ainsi que sur toutes autres communications relatives à l'établissement de vente considérée. La vente des Produits par le Vendeur est régie par les dispositions des articles 1582 et suivants du Code civil, sous réserve des stipulations contractuelles figurant dans les Conditions Générales. Dans le cas où l'une quelconque des stipulations des présentes serait réputée ou déclarée nulle ou non écrite, les autres stipulations resteront intégralement en vigueur.

ARTICLE 2. OPPOSABILITE DES CONDITIONS GENERALES

Le Vendeur pourra modifier à tout moment les présentes Conditions Générales. Les Conditions Générales sont rendues opposables dans leur totalité à l'Acheteur, notamment s'agissant des tarifs et des conditions de vente des Produits, au sens des dispositions du Code de commerce, par leur communication à l'Acheteur, selon le mode de commande de celui-ci. Si l'Acheteur passe ses commandes par courriel ou de toute autre manière, la version des Conditions Générales opposable à l'Acheteur sera la dernière version communiquée et tout support durable par le Vendeur, par écrit, y compris annexé de tout document fourni par le Vendeur à l'Acheteur, tels que les factures ou les bons de commande ou par simple référence, ou par courriel, dès lors qu'un lien ou un fichier joint au format PDF renvoie à une possibilité de les consulter ou de les conserver sur un support durable ou permettant d'accéder à un tel support durable. En conséquence, toute commande passée au Vendeur emporte acceptation entière et sans réserve par l'Acheteur des Conditions Générales en vigueur au jour de la commande et rendues opposables selon les modalités précitées aux alinéas précédents, qui constituent le seul acte de la négociation commerciale, conformément aux dispositions de l'article L441-1 du Code de commerce. Toute modification aux Conditions Générales proposée par l'Acheteur est inopposable au Vendeur. Le Vendeur et l'Acheteur pourront conclure des conditions particulières de vente, lesquelles ne pourront prévaloir sur les Conditions Générales que sous réserve de l'acceptation écrite et expresse du Vendeur, à défaut de quoi l'Acheteur ne pourra invoquer l'opposabilité de conditions particulières contre le Vendeur. Le fait que le Vendeur ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes Conditions Générales ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque des dites Conditions.

ARTICLE 3. COMMANDES

Toute commande de Produits réalisée par l'Acheteur emporte acceptation des Conditions Générales en vigueur au jour de la commande et rendues opposables à l'Acheteur selon les modalités précitées à l'article 2 ci-dessus. L'Acheteur peut commander les Produits auprès du Vendeur : Par courriel à l'adresse suivante : contact@lpmdl.com Par courrier postal à l'adresse suivante : Le petit monde de Léon, 34 rue du poirier – Saint Macaire en Mauges – 49450 SEVREMOINE L'Acheteur est informé et accepte qu'aucune commande par téléphone ne sera prise en compte par le Vendeur. Par le lien web qui lui aura été envoyé par mail suite à une visite physique du commercial du vendeur ou une demande de commande par téléphone. La vente de Produits est valablement formée dès confirmation écrite par le Vendeur de la commande passée par l'Acheteur, ou à défaut d'une telle confirmation écrite, après écoulément d'un délai de deux jours ouvrés sans que le Vendeur ne se soit opposé à la commande faite par l'Acheteur. Le bon de livraison comportera les Produits effectivement livrés et seuls les Produits listés sur le bon de livraison seront facturés à l'Acheteur. Le Vendeur se réserve le droit de refuser, conditionner ou suspendre l'exécution de toute commande dans l'hypothèse où l'Acheteur n'aurait pas exécuté tout ou partie des obligations lui incombant en application des présentes, tant au titre de la commande considérée qu'au titre de commandes précédentes ou du paiement des factures exigibles, et cela jusqu'à ce que l'Acheteur ait effectivement remédié à son inexécution. En outre, conformément à l'article 1220 du Code civil, le Vendeur pourra suspendre l'exécution de toute commande dès lors qu'il est manifeste que l'Acheteur ne s'exécute pas à l'échéance, une telle suspension devant être notifiée à l'Acheteur dans les meilleurs délais. Le Vendeur pourra également refuser ou conditionner une commande de Produits dès lors que le montant de l'ensemble des commandes en cours de l'Acheteur, que les factures correspondantes soient échues ou non, atteinte la somme de 5.000 € HT (cinq mille euros hors taxes). Dans cette hypothèse, le Vendeur pourra notamment conditionner une commande à un engagement de caution personnelle du dirigeant de l'Acheteur ou d'une caution bancaire avec renonciation au bénéfice de discussion et de division, ou à une garantie bancaire à première demande ou exiger en premier rang un paiement comptant. Le bénéfice de la commande est personnel à l'Acheteur et ne peut être cédé. Aucune annulation ou modification de commande ne sera acceptée, sauf accord préalable écrit du Vendeur avant son expédition. L'Acheteur est le seul responsable de ses prévisions, des quantités commandées et le Vendeur n'assumera aucune conséquence financière ou autre des commandes passées par l'Acheteur qui se révéleraient supérieures à ses prévisions ou inadéquates à ses besoins. En particulier, aucune marchandise ne sera reprise à ce titre par le Vendeur.

ARTICLE 4. PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT

Les Produits sont fournis aux prix en vigueur au jour de la passation de la commande. Les prix sont exprimés en euros, nets de toutes taxes, et notamment mais pas uniquement, de la Taxe sur la Valeur Ajoutée, de tous droits de douanes, impositions, redevances ou contributions, ainsi que de tous frais et charges, tels que notamment, mais pas uniquement, frais de transport ou d'assurance, qui demeurent à la charge de l'Acheteur. Les factures sont émises par le Vendeur à la date de l'expédition ou de l'enlèvement de la commande. Le prix est payable dans le délai de trente (30) jours nets à compter de la date d'émission de la facture. Les factures seront payées : - par virement bancaire au profit de l'un des comptes suivants : o BIC : CMCIFRPPXXXX – IBAN : FR76 1197 8000 0100 5184 1203 094 ; Par téléphone à l'ordre Le petit Monde de Léon. L'Acheteur accepte qu'en cas de paiement à une date antérieure à celle prévue ci-dessus par les Conditions Générales ne donnera pas lieu à un escompte.

Retards et défauts de paiement

Seul le règlement à l'échéance convenue est libératoire. En cas de non-paiement d'une facture émise à son échéance, la somme due sera de plein droit producteur d'intérêts à un taux correspondant au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majorée de 10 points de pourcentage, à compter de la date d'échéance jusqu'à son paiement effectif. L'intérêt payé par l'Acheteur ne pourra en aucun cas être inférieur à 3 fois le taux d'intérêt légal. Par ailleurs, l'Acheteur sera de plein droit redevable d'une indemnité forfaitaire de recouvrement d'un montant de quarante (40) euros par retard ou à un montant supérieur sur justification des frais de recouvrement effectivement engagés, tels que les honoraires d'huisier ou d'avocat.

En cas de non-paiement d'une facture émise à son échéance, l'Acheteur sera redevable envers le Vendeur d'une somme de cent euros (100 €) par jour de retard et par facture à titre d'astreinte. Ce montant sera dû dans les quinze (15) jours de la Notification, adressée par la partie débitrice de l'obligation à la partie défaillante, d'une mise en demeure de se conformer à ses obligations contractuelles.

Par ailleurs, le défaut de paiement d'une seule facture à son échéance, après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception non parvenue à l'adresse indiquée, dans les quinze (15) jours ouvrés, constitue l'engagement de l'Acheteur envers le Vendeur de payer les autres factures émises à l'Acheteur dans les quinze (15) jours ouvrés à compter de la date d'échéance jusqu'à son paiement effectif. L'intérêt payé par l'Acheteur ne pourra en aucun cas les paiements ne peuvent faire l'objet d'une quelconque compensation sans l'accord écrit et préalable du Vendeur. En cas de défaut de paiement d'une seule facture, le Vendeur aura la possibilité de suspendre la livraison des commandes en cours, jusqu'au complet paiement des sommes dues. À défaut, l'Acheteur devra constituer au profit du Vendeur toute garantie qui lui serait demandée par cette dernière couvrant le montant de son encours et ses nouvelles commandes.

ARTICLE 5. LIVRAISON DE PRODUITS

Article 5.1 Modalités

La livraison est effectuée soit par un transporteur depuis les locaux du Vendeur. En cas de livraison effectuée par transporteur, le franco par commande est atteint et le coût de la livraison est assumé par le Vendeur dès que le montant de la commande est supérieur à HUIT CENT EUROS (800€) TTC pour tous les produits hormis les colis gourmands (Foie gras, rillettes...) produits par le partenaire de LPMDL, la société SOLLARD. En cas de livraison effectuée par transporteur, le franco par commande des colis gourmands (Foie gras, rillettes...) est atteint et le coût de la livraison est assumé par le Vendeur dès que le montant de la commande est supérieur à HUIT CENT CINQUANTE EUROS (850€) TTC pour tous les produits livrés dans le coffret individuel comportant 5 produits gourmands à base de canard.

Article 5.2 Délais

Les livraisons ne sont opérées qu'en fonction des disponibilités et dans l'ordre d'arrivée des commandes. Le Vendeur est autorisé à procéder à des livraisons de façon globale ou partielle. Les délais de livraison sont indiqués aussi exactement que possible mais sont fonction des possibilités d'approvisionnement et de transport du Vendeur au jour où il s'agit de livrer les Produits. Sauf refus de livraison ou indication par lui d'un autre délai, le délai de livraison est réputé être celui visé sur la commande du client. Les délais de livraison qui pourraient le cas échéant être indiqués par le Vendeur sont donnés à titre purement indicatif et constituent une obligation de moyens. Le non-respect des délais de livraison indiqués ne pourra entraîner la résolution de la vente, l'Acheteur ne pouvant réclamer des pénalités, intérêts de retard ou dommages et intérêts à ce titre, dès lors que la livraison intervient dans un délai raisonnable. Le Vendeur ne saurait en aucune manière être tenu responsable en cas de non-respect du délai de livraison du fait de la survenance d'un événement de force majeure, défini aux présentes comme, cette liste n'étant pas limitative : tout désastre naturel, fait du Prince, guerre, état d'urgence ou besoins de la défense nationale, émeute, insurrection, incendie, explosion, inondation, épidémie, accident, retard de fournisseurs, dysfonctionnements de machines ou d'équipement, grève, fermeture d'usine ou tout autre conflit social (qui concerne ou non les travailleurs d'une des parties), entrave ou retard en matière de transport ou d'approvisionnement en matières premières adéquates, ou hausse importante du prix de ces matières premières, ou inexécution ou exécution tardive par un tiers de ses obligations.

Article 5.3 Vérifications de l'Acheteur

Il appartient à l'Acheteur de vérifier avec le plus grand soin, à la livraison des Produits, leur état, leur qualité, leur quantité et leur conformité au bon de livraison et à la commande, l'absence d'anomalies apparentes, puis de dater et signer le bon de livraison après y avoir indiqué qu'il a bien vérifié la marchandise, ainsi que les éventuelles réserves. En cas de non-conformité des Produits aux spécifications mentionnées dans le bon de livraison, l'Acheteur est tenu de faire toutes constatations nécessaires au moment de la réception des Produits et d'indiquer ses réserves au Vendeur sur le bon de livraison, daté et signé par l'Acheteur, et d'en informer le Vendeur par tout écrit en usage dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la livraison des Produits. Aucune réclamation ne pourra être acceptée passée ce délai.

Dans l'hypothèse où l'Acheteur constaterait une non-conformité, les Produits livrés devront impérativement être tenus à la disposition du Vendeur pour procéder à la constatation de ces défauts et pour y porter remède. L'Acheteur s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers à cette fin. Il est précisé et l'Acheteur l'accepte, que pour les Produits vendus conditionnés par le Vendeur, les poids et mesures au moment de l'expédition font foi des quantités livrées.

Le Vendeur n'est pas responsable des défauts ou anomalies qui seraient la conséquence de conditions de stockage des Produits, après leur livraison, incompatibles avec leur nature. En toute hypothèse, aucune indemnisation éventuellement due par le Vendeur ne pourrait être supérieure au prix de vente par le Vendeur des Produits concernés. L'Acheteur devra, dans l'hypothèse d'un défaut affectant les Produits, en informer le Vendeur par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 48 heures suivant la découverte des anomalies. À défaut, l'Acheteur sera présumé avoir renoncé à toute action à l'encontre du Vendeur. Il appartient à l'Acheteur de fournir toute justification quant à la réalité des défauts ou anomalies constatés.

Article 5.4 Retours

Aucune contestation relative à la conformité des Produits livrés et aucun retour des Produits ne sera possible en cas de réception sans réserve desdits Produits par l'Acheteur. Aucun retour de Produits ne sera possible en l'absence d'accord préalable et écrit du Vendeur. Aucun retour effectué sans cet accord préalable ne donnera lieu à un avoir et les Produits ainsi retournés resteront à disposition de l'Acheteur. Tout retour de Produits accepté par le Vendeur donnera lieu à un avoir au profit de l'Acheteur, correspondant à la valeur des Produits retournés, après vérification qualitative et quantitative des Produits retournés.

Les frais et les risques du retour des Produits sont à la charge de l'Acheteur, sauf si le défaut de conformité est imputable au Vendeur. En cas de retour, les Produits devront être restitués dans leur emballage ou conditionnement d'origine. Ils devront être retournés dans un délai de 48 heures à compter de l'accord préalable et écrit du Vendeur pour le retour des Produits. Aucune demande de retour ne pourra être acceptée par le Vendeur au-delà d'un délai de huit jours à compter de la date de livraison.

Article 5.5 Rappels de Produits

Si des Produits comportent un défaut de fabrication, ils feront l'objet d'un rappel par le Vendeur. Cette dernière informera par écrit l'Acheteur de la malfaçon. Il s'agit par conséquent d'une reprise à première demande.

ARTICLE 6. TRANSFERT DES RISQUES ET TRANSFERT DE PROPRIETE DES PRODUITS

Les Produits vendus demeurent la propriété du Vendeur jusqu'au paiement intégral des factures, conformément aux articles 2367 à 2372 du Code civil. A cet égard, ne constitue pas un paiement au sens de la présente clause, la remise d'un chèque bancaire ou postal ou de tout titre créant une obligation de paiement. Le paiement ne pourra être considéré effectué que lors de l'encaissement effectif du prix par le Vendeur. Nonobstant la présente clause de réserve de propriété, tous les risques afférents aux Produits vendus sont à la charge de l'Acheteur dès mise à disposition des Produits pour enlèvement par l'Acheteur ou lors de la remise des Produits au transporteur. En cas de vente des Produits soumis à la réserve de propriété par l'Acheteur, la créance du Vendeur sera de plein droit reporté sur la créance consoeurs. L'Acheteur ne dispose d'aucun droit sur les marques, brevets, dessins et modèles, signes distinctifs, droits d'auteurs, logiciels, données, travaux ou autres créations de l'Acheteur cédés dès à présent au Vendeur toutes créances qui naîtront de la revente des Produits payés sous réserve de propriété. En cas de procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire de l'Acheteur, les Produits, et emballages des Produits, pourront être revendiqués, conformément aux dispositions légales et /ou réglementaires en vigueur.

La présente clause de réserve de propriété est acceptée par l'Acheteur. Le Vendeur est d'ores et déjà autorisée par l'Acheteur qui accepte, à faire dresser un inventaire et/ou mettre sous séquestre les Produits payés détenus par lui. Tous acomptes antérieurement payés resteront acquis, dans leur totalité, au Vendeur à titre de clause pénale. Le Vendeur, ou le dépositaire éventuel des Produits, autorise expressément le Vendeur, ou toute autre personne désignée par cette dernière, à visiter les lieux et les dépendances dans lesquels sont entreposés les Produits. L'Acheteur accepte que le Vendeur puisse apposer toute marque permettant l'identification des Produits du Vendeur. L'Acheteur sera ainsi tenu pour seul responsable de tous les risques de détérioration, de perte, de destruction partielle ou totale, quelle que soit la cause du dommage, même s'il s'agit d'un cas fortuit ou de force majeure. L'Acheteur devra en conséquence assurer les Produits sous réserve de propriété, stipuler dans la police d'assurance que toute indemnité sera payée directement au Vendeur et fournir au Vendeur, à sa première demande, toute justification de l'assurance ainsi souscrite. L'Acheteur s'oblige à informer tout tiers, notamment en cas de saisie, du fait que les Produits sous clause de réserve de propriété appartiennent au Vendeur, et à informer le Vendeur immédiatement de toute saisie ou opération similaire. En cas de non-paiement de tout ou partie des sommes dues à l'échéance prévue, le Vendeur pourra demander la restitution des Produits. En cas de refus, le Vendeur se réserve le droit de demander au Président du Tribunal compétent du lieu de stockage, statuant en référé, la remise des Produits, et éventuellement la désignation d'un séquestre qui constate et fixe sa valeur.

ARTICLE 7. RECOURS CONTRE LE TRANSPORTEUR DES PRODUITS

Les entreprises de transport et de livraison étant seules responsables des avaries, pertes, ou dommages pouvant intervenir pendant le transport, conformément aux stipulations de l'article 5 des Conditions Générales, et le Vendeur ne fournissant aucune garantie à ce titre, il appartient à l'Acheteur de faire valoir lui-même ses droits contre les transporteurs.

ARTICLE 8. CONFIDENTIALITE

L'Acheteur reconnaît que dans le cadre de l'exécution des relations commerciales avec le Vendeur, il peut se voir confier des informations confidentielles de nature technique, commerciale, marketing, financière ou relatives à des éléments auxquels des droits de propriété intellectuelle sont attachés. Cette liste n'est toutefois pas limitative. Ces informations ne devront pas, d'une quelconque façon, être divulguées à des tiers. Les documents confidentiels demeurent la propriété du Vendeur. L'Acheteur garantit la confidentialité des informations, de quelque nature qu'elles soient, écrites ou orales, dont il aurait connaissance dans le cadre de l'exécution de ses relations commerciales et s'interdit de les communiquer aux personnes autres que celles qui lui ont été confiées, sous peine de devoir en réparer le préjudice subi par le Vendeur. Les informations couvertes par la présente obligation de confidentialité incluent notamment les spécifications, les tarifs, les méthodes de production et de distribution, secrets commerciaux afférents aux Produits, à leur fabrication, leur distribution ou leur commercialisation. L'Acheteur n'effectuera aucune copie des informations confidentielles pour son propre compte et n'autorisera personne à en effectuer.

ARTICLE 9. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le simple fait d'acheter des Produits auprès du Vendeur ne confère aucun droit à l'Acheteur sur les marques appartenant au Vendeur ou à des tiers. Dès lors, l'Acheteur ne dispose d'aucun droit sur les marques, brevets, dessins et modèles, signes distinctifs, droits d'auteurs, logiciels, données, travaux ou tous documents, écrits ou électroniques, du Vendeur, ou de toute autre société appartenant au groupe auquel appartient le Vendeur, ou à des tiers. Les emballages portant la marque du Vendeur ne peuvent être utilisés que pour ses Produits et ne peuvent en aucun cas servir pour d'autres produits que les siens. Toute infraction à cette règle exposerait son auteur à des poursuites pénales et au versement de dommages-intérêts. L'Acheteur s'interdit donc notamment de réaliser tout acte pouvant être qualifié de contrefaçon, de déposer toute marque, brevet, dessins ou modèles devant être considérés comme contrefaçon, d'utiliser les marques, brevets, dessins et modèles ou signes distinctifs comme enseigne, dans le but de se devanter, sur ses documents ou encore sur son site Internet et d'une manière générale sur tout support de communication qu'il utiliserait. A l'exception des personnes, physiques ou morales, qui auraient conclu avec le Vendeur une licence relative à toute marque dont le Vendeur serait titulaire ou licencié, ou tout contrat comportant une licence de ces mêmes marques, il est strictement interdit à tout acheteur de Produits de revendre lesdits Produits en utilisant cette marque notamment à titre d'enseigne, ou toute autre marque qui apparaîtrait au Vendeur ou dont celle-ci aurait l'usage, sauf accord écrit du Vendeur. Cette interdiction est sans limitation de durée et pour le monde entier. Les emballages portant la marque du Vendeur ne peuvent être utilisés que pour ses Produits et ne peuvent en aucun cas servir pour d'autres produits que les siens. Toute infraction à cette règle exposerait son auteur à des poursuites pénales et au versement de dommages-intérêts.

ARTICLE 10. RESPONSABLE DU VENDEUR

Le Vendeur est soumis au titre des présentes à une obligation de moyens. La responsabilité du Vendeur est limitée à la seule fourniture des Produits à l'Acheteur. Le Vendeur ne sera en aucun cas tenu au titre de la garantie d'éviction, si ce n'est de son fait personnel, ni ne sera responsable des défauts des Produits. Le Vendeur ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable des manquements ou retards dans le délai de livraison des Produits qui pourraient être dus à l'un des cas de force majeure ou cas fortuit communément retenus par la jurisprudence française ou listés à l'article 5.2.5 des présentes. En outre, l'Acheteur devra laisser au Vendeur toute facilité pour procéder à la constatation de ces défauts, dans le respect de l'article 5.3 des présentes. Si les défauts ou anomalies sont avérés, l'Acheteur pourra obtenir le remplacement ou le remboursement des Produits au choix du Vendeur, à l'exclusion de toute indemnité ou dommages et intérêts.

En aucun cas des dommages et intérêts à quelque titre que ce soit ne peuvent être réclamés au Vendeur pour manque à gagner ou au titre d'un préjudice commercial ou autre préjudice indirect tel que perte de matière, perte d'exploitation, ou indemnité de retard.

En aucun cas le Vendeur ne pourra être tenu responsable de dommages dus à l'inexécution par l'Acheteur de ses obligations, de dommages indirects ou immatériels, de dommages liés à un retard de livraison, un manquement, de dommages liés à une non-conformité aux besoins de l'Acheteur et/ou de dommages dus à une cause indépendante de la volonté du Vendeur, notamment à un fait imprévisible et insurmontable d'un tiers au contrat ou à un cas de force majeure. Dans tous les cas précédemment indiqués, le paiement intégral des Produits restera dû sans pouvoir donner lieu à un quelconque remboursement.

Par ailleurs, la responsabilité du Vendeur ne saurait être engagée si les Produits ont été transportés dans des conditions anormales ou incompatibles avec la nature du Produit, en cas de recours à un transporteur indépendant du Vendeur. La responsabilité du Vendeur ne saurait par ailleurs être engagée pour tous les inconvénients et dommages inhérents à l'utilisation du service informatique qui serait le cas échéant mis en place par le Vendeur, notamment une rupture du service, une intrusion extérieure ou la présence de virus informatique ou tout autre cas de force majeure ou cas fortuit, dans la mesure où l'Acheteur aura la possibilité de passer ses commandes par courriel ou de toute autre manière indiquée par le Vendeur.

ARTICLE 11. OBLIGATIONS DE L'ACHETEUR

L'Acheteur déclare avoir pris connaissance des caractéristiques des Produits et avoir, sous sa propre responsabilité et en fonction des besoins de ses clients, porté son choix sur les Produits proposés par le Vendeur. L'Acheteur s'engage à transmettre à ses clients toute information relative aux précautions d'utilisation et conservation des Produits communiquées par le Vendeur. L'Acheteur s'engage en outre à ne pas modifier l'étiquetage des emballages des Produits, qui peuvent contenir des informations relatives aux allergènes, aux ingrédients, aux contre-indications à l'usage desdits Produits.

ARTICLE 12. RECLAMATIONS

L'Acheteur doit adresser ses éventuelles réclamations par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : Le petit monde de Léon - 34 rue du poirier – Saint Macaire en Mauges – 49450 SEVREMOINE ou par courriel à l'adresse suivante contact@lpmdl.com en rappelant le numéro et la date de la commande.

ARTICLE 13. DONNEES PERSONNELLES

Les présentes Conditions Générales sont soumises aux dispositions du règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, ainsi qu'à celles de l'ordonnance n° 2018-1125 du 12 décembre 2018 prise en application de l'article 32 de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles et portant modification de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et à tout autre règlementation applicable en la matière qui viendrait les compléter ou s'y substituer ultérieurement. Le Vendeur s'engage à ne divulguer aucune information personnelle à un tiers sans l'autorisation de l'Acheteur, sous réserve des communications qui pourraient lui être imposées par la loi, la réglementation ou les tribunaux et sous réserve de toutes les communications aux autres sociétés du groupe auquel appartient le Vendeur, c'est-à-dire toute société, directement ou indirectement contrôlée par le Vendeur, contrôlant directement ou indirectement le Vendeur ou qui seraient contrôlées, directement ou indirectement, par toute personne physique ou morale contrôlant, directement ou indirectement le Vendeur, la notion de contrôle étant ici définie selon les termes de l'article L. 233-3 du Code de commerce, l'Acheteur autorisant expressément lesdites communications.

Les données personnelles pourront être utilisées par le Vendeur ou toute autre société du groupe auquel appartient le Vendeur pour informer l'Acheteur sur des événements particuliers, sur les nouveaux Produits et/ou Services, etc. L'Acheteur pourra exiger de recevoir des courriels ou SMS provenant du Vendeur (newsletter ou autres), ou faire connaître son intention de ne pas recevoir de courriels ou de SMS de nature commerciale ou promotionnelle de la part du Vendeur, autres que les courriels ou SMS directement liés à sa commande. Les données de l'Acheteur sont conservées pour la durée de la relation commerciale qui le lie au Vendeur et, au-delà, pour une durée de 3 ans à des fins commerciales, ainsi qu'à des fins de preuve et d'obligations comptables, pour une durée n'excédant pas les délais de prescription légale applicables. Pour les traitements réalisés par envoi pour le compte du Vendeur, l'Acheteur dispose, au besoin après communication d'une pièce d'identité en cours de validité du représentant légal de l'Acheteur, d'un droit d'accès, le cas échéant de portabilité, de modification, de limitation, et de suppression des données qui sont applicables en la matière qui viendrait les compléter ou s'y substituer ultérieurement.

Le Vendeur s'engage à ne divulguer aucune information personnelle à un tiers sans l'autorisation de l'Acheteur, sous réserve des communications qui pourraient lui être imposées par la loi, la réglementation ou les tribunaux et sous réserve de toutes les communications aux autres sociétés du groupe auquel appartient le Vendeur, c'est-à-dire toute société, directement ou indirectement contrôlée par le Vendeur, contrôlant directement ou indirectement le Vendeur ou qui seraient contrôlées, directement ou indirectement, par toute personne physique ou morale contrôlant, directement ou indirectement le Vendeur, la notion de contrôle étant ici définie selon les termes de l'article L. 233-3 du Code de commerce, l'Acheteur autorisant expressément lesdites communications.

Les données personnelles pourront être utilisées par le Vendeur ou toute autre société du groupe auquel appartient le Vendeur pour informer l'Acheteur sur des événements particuliers, sur les nouveaux Produits et/ou Services, etc. L'Acheteur pourra exiger de recevoir des courriels ou SMS provenant du Vendeur (newsletter ou autres), ou faire connaître son intention de ne pas recevoir de courriels ou de SMS de nature commerciale ou promotionnelle de la part du Vendeur, autres que les courriels ou SMS directement liés à sa commande. Les données de l'Acheteur sont conservées pour la durée de la relation commerciale qui le lie au Vendeur et, au-delà, pour une durée de 3 ans à des fins commerciales, ainsi qu'à des fins de preuve et d'obligations comptables, pour une durée n'excédant pas les délais de prescription légale applicables. Pour les traitements réalisés par envoi pour le compte du Vendeur, l'Acheteur dispose, au besoin après communication d'une pièce d'identité en cours de validité du représentant légal de l'Acheteur, d'un droit d'accès, le cas échéant de portabilité, de modification, de limitation, et de suppression des données qui sont applicables en la matière qui viendrait les compléter ou s'y substituer ultérieurement.

Le Vendeur s'engage à ne divulguer aucune information personnelle à un tiers sans l'autorisation de l'Acheteur, sous réserve des communications qui pourraient lui être imposées par la loi, la réglementation ou les tribunaux et sous réserve de toutes les communications aux autres sociétés du groupe auquel appartient le Vendeur, c'est-à-dire toute société, directement ou indirectement contrôlée par le Vendeur, contrôlant directement ou indirectement le Vendeur ou qui seraient contrôlées, directement ou indirectement, par toute personne physique ou morale contrôlant, directement ou indirectement le Vendeur, la notion de contrôle étant ici définie selon les termes de l'article L. 233-3 du Code de commerce, l'Acheteur autorisant expressément lesdites communications.

ARTICLE 14. DROIT APPLICABLE

Les présentes Conditions Générales sont, pour leur validité, leur interprétation et leur exécution soumises à la loi française.

ARTICLE 15. REGLEMENT DES LITIGES ET ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Tous les litiges relatifs aux présentes Conditions Générales, relatives à leur validité, leur interprétation, leur exécution ou leur inexécution, ou à leur occasion relèveront de la compétence exclusive des juridictions de ANGERS (49), même en cas de pluralité de défendeurs, de demande incidente ou connexe, et y compris en matière de référé.

Les paiements à titre quelconque, ou acceptations de règlements par le Vendeur, n'opèrent ni novation, ni dérogation à la clause attributive de juridiction.